

Avis de publication des postes vacants post-ECN proposés en vue d'un droit au remords

(article 7 - IV de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine)

Subdivision	Spécialité (DES)	ECN	Nombre places vacantes	Date de publication	Date limite de candidature	Semestre de prise d'effet du droit au remords
Grenoble	Gériatrie	2023	1	22-juil-25	03-sept-25	nov-25 (sous réserve d'un stage hors filière d'essai)
Grenoble	Gynécologie obstétrique	2023	1	22-juil-25	03-sept-25	nov-25 (sous réserve d'un stage hors filière d'essai)
Grenoble	Médecine générale	2023	1	22-juil-25	03-sept-25	nov-25 (sous réserve d'un stage hors filière d'essai)
Grenoble	Hépatogastro-entérologie	2023	1	22-juil-25	03-sept-25	nov-25 (sous réserve d'un stage hors filière d'essai)
Grenoble	Médecine et santé au travail	2023	1	22-juil-25	03-sept-25	nov-25 (sous réserve d'un stage hors filière d'essai)
Grenoble	Médecine d'urgence	2023	1	22-juil-25	03-sept-25	nov-25 (sous réserve d'un stage hors filière d'essai)
Grenoble	Chirurgie viscérale et digestive	2023	1	22-juil-25	03-sept-25	nov-25 (sous réserve d'un stage hors filière d'essai)
Grenoble	Chirurgie maxillo-faciale	2023	1	22-juil-25	03-sept-25	nov-25 (sous réserve d'un stage hors filière d'essai)